



Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 033-213300973-20220627-DEL22_06_27_03-DE

PROJET EDUCATIF

STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE

COMMUNE DE CARCANS

Service Enfance-Jeunesse



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
I. LES INTENTIONS EDUCATIVES	4
A. EPANOUISSEMENT ET BIEN-ETRE.....	4
B. SENSIBILISATION AU VIVRE ENSEMBLE ET INTEGRATION DANS LA SOCIETE	4
C. DECOUVERTE DE PRATIQUES VARIEES ET ACQUISITION	5
DE NOUVELLES COMPETENCES	5
E. UNE RELATION ETROITE AVEC LES PARENTS	5
F. VERS UNE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE	6
II. LES RESSOURCES EDUCATIVES.....	6
A. ETAT DES LIEUX DES DIFFERENTES STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE DE LA COMMUNE.....	6
1) Structures de loisirs à destination des 3-11 ans	6
2) Structures de loisirs à destination des 11-17 ans	8
3) Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)	8
B. ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	9
C. LES MOYENS HUMAINS	10
D. LES MOYENS MATERIELS	10
1) Locaux / Infrastructures	10
2) Transports.....	11
E. LES MOYENS FINANCIERS.....	11
F. LES PARTENAIRES	12
G. L'EVALUATION	12
CONCLUSION.....	13

Agir en direction des enfants, des jeunes et des familles est une des priorités de la municipalité.

En ce sens depuis 2001, par le biais des différents contrats cosignés avec la CAF et la MSA, la municipalité a créé et pérennisé différentes structures d'accueil couvrant les besoins des familles, des enfants et des jeunes.

L'ensemble de ces structures permettent d'offrir :

- ⇒ **Aux familles** : un accueil de leurs enfants et de leurs jeunes, leur permettant de mener de manière satisfaisante leur vie professionnelle, sociale et familiale.
- ⇒ **Aux enfants et aux jeunes** : des lieux d'épanouissement, de vie collective et d'accès à l'autonomie.

Aussi, il semble nécessaire de rédiger un document de référence, présentant les intentions éducatives de la commune de Carcans pour l'ensemble de ses structures d'accueil.

Le présent projet éducatif, élaboré par la commission Social domaine « Education – Enfance/Jeunesse-Solidarité », traduit l'engagement de la commune, ses priorités, ses principes éducatifs. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Il permet ainsi :

- **Aux familles** de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes.
- **Aux équipes pédagogiques** de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs.
- **Aux fonctionnaires des SDJES** (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports) :
 - De repérer les intentions éducatives développées dans chaque accueil.
 - D'observer d'éventuels dysfonctionnements et incohérences entre le fonctionnement de l'accueil et les objectifs annoncés.



I. LES INTENTIONS EDUCATIVES

Les structures de loisirs périscolaires et extrascolaires de la commune **participent à l'éducation** des enfants et des jeunes. Elles constituent, à côté de la famille et de l'école, **un troisième espace de vie**.

Ces structures ne sont pas une « seconde école », leur objectif n'est pas de surcharger la journée de l'enfant ou du jeune, mais plutôt de **participer à son éveil**, de lui faire apprécier un réel **temps de distraction, d'amusement dans une spirale éducative** (par l'apprentissage des règles de vie en collectivité, par les activités, le temps de repos, la vie en groupe et la relation avec l'adulte) selon le moment de la journée et de ses attentes dans le respect mutuel de tout ce qui l'entoure.

Ainsi, il conviendra de **garder toujours à l'esprit que « les temps passés par l'enfant ou le jeune sur les structures doivent être des temps de détente et de plaisir, et être différents des temps scolaires »**.

Six axes éducatifs ont été définis, sans aucun ordre de priorité.

A. EPANOUISSEMENT ET BIEN-ETRE

- Valoriser, encourager l'enfant ou le jeune dans ses actions. Le valoriser à ses propres yeux, aux yeux de ses camarades, aux yeux des adultes (équipe d'animation) qui l'entourent et aux yeux de ses parents.
- Mettre l'enfant ou le jeune en confiance vis à vis de lui-même, vis à vis de ses camarades et des adultes qui l'entourent.
- Créer un cadre affectif, sécurisant et rassurant basé sur la bienveillance.
- Positionner l'enfant en situation de réussite.
- Rendre l'enfant acteur du développement de sa personnalité, l'aider à être lui-même, à se construire.
- Trouver des solutions de médiation en cas de conflit ou de non-respect des règles.

B. SENSIBILISATION AU VIVRE ENSEMBLE ET INTEGRATION DANS LA SOCIETE

- Définir avec les enfants leurs droits, leurs devoirs, fixer des limites claires.
- Apprendre aux enfants et aux jeunes les règles de la société, les sensibiliser aux sanctions légales.
- Imposer le respect de tous.
- Prévenir et lutter contre les incivilités.
- Etre à l'écoute de chacun.
- Ouvrir l'esprit de chacun à la différence.
- Favoriser la tolérance.
- Favoriser la communication et l'expression par le jeu.
- Favoriser la vie en groupe.
- Promouvoir l'esprit de citoyenneté.
- Développer des actions intergénérationnelles.
- Inciter les enfants, les jeunes à être co-acteurs (participation à des manifestations locales).
- Favoriser les partenariats avec des acteurs locaux (associations, structures privées du territoire communal).

C. DECOUVERTE DE PRATIQUES VARIEES ET ACQUISITION DE NOUVELLES COMPETENCES

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le



ID : 033-213300973-20220627-DEL22_06_27_03-DE

- Proposer des activités variées et ludiques :
 - Activités axées autour de la découverte linguistique sous forme de jeux
 - Activités scientifiques
 - Activités créatives
 - Activités culturelles
 - Activités sportives
 - Jeux collectifs
 - Sorties culturelles et récréatives ...
- Faire découvrir aux enfants, aux jeunes leur environnement (artistique, culturel, patrimonial ou historique)
- Promouvoir l'accès à la culture, au sport
- Faire découvrir aux enfants et aux jeunes le travail en mode "projet".
- Aider à la réussite scolaire, en offrant notamment un accompagnement, de la méthodologie et des outils pédagogiques aux enfants et aux jeunes

D. DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE

- Permettre à l'enfant ou au jeune de développer son esprit critique, de faire des choix éclairés. Les enfants, les jeunes doivent être acteurs de leurs loisirs. Il conviendra de les amener à s'impliquer, à s'appropriier les projets, tout en tenant compte de leurs aspirations et volonté à s'engager.
- Prendre des responsabilités, s'engager dans un projet doit rester une expérience positive, enrichissante et de réussite, même si celui-ci n'a pas pu aboutir ou a été reporté.
- Mettre l'enfant ou le jeune dans une situation de volontariat concernant sa participation aux activités. Celles-ci doivent l'aider à acquérir de nouvelles compétences et à lui offrir l'occasion de s'exprimer.
- Favoriser la prise d'initiative et la créativité.

E. UNE RELATION ETROITE AVEC LES PARENTS

- Créer une relation de confiance, d'échange avec les familles
- Se rendre disponible et réactif vis à vis des parents
- Mettre en place des actions qui renforcent la relation parents/équipes d'animation
- Favoriser la mise en place d'actions de prévention en lien avec les problématiques soumises par les parents et identifiées par l'équipe d'animation

F. VERS UNE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE

- Promouvoir la découverte de l'environnement naturel de notre territoire communal
- Promouvoir le respect de l'environnement
- Eduquer au développement durable
- Engager des actions environnementales liées à la santé

II. LES RESSOURCES EDUCATIVES

Afin de mettre en œuvre les intentions éducatives présentées ci-dessus, la commune de Carcans se dote de différentes structures d'animation et de loisirs, d'un personnel qualifié dans les domaines phares de l'animation, de locaux adaptés et assure le financement en fonctionnement et investissement de ses structures.

En parallèle des structures communales, la Communauté de Commune des Lacs Médocains, en collaboration étroite avec la commune, organise sur notre territoire de Carcans, des dispositifs spécifiques à la petite enfance :

⊙ Un Relais Petite Enfance (RPE)

Géré par deux professionnels de la petite enfance, le RPE est un service public gratuit et itinérant d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des professionnel(le)s de la garde d'enfant à domicile.

⊙ Un Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP)

Le LAEP est un service gratuit et géré par deux accueillant(e)s professionnel(le)s. C'est un lieu ouvert pour tous les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parents, grands-parents, beaux-parents, etc.). Les futurs parents sont également les bienvenus.

Il s'agit d'un lieu d'éveil par le jeu pour les petits, lieu d'écoute et d'échange pour les adultes. C'est aussi un temps de partage entre l'enfant et son ou ses parent(s).

Sans rendez-vous ni inscription préalable, l'accueil des familles est gratuit et anonyme et les échanges restent confidentiels.

A. ETAT DES LIEUX DES DIFFERENTES STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE DE LA COMMUNE

1) Structures de loisirs à destination des 3-11 ans

	TEMPS D'ANIMATION PERISCOLAIRES 3-11 ANS		
	QU'EST-CE QUE C'EST ?	ENFANTS CONCERNES	JOURS ET HORAIRES
ACCUEIL PERISCOLAIRE (APS)	Avant ou après la journée de classe, l'équipe d'animation accueille l'enfant dans un lieu de détente et de loisirs. L'enfant choisit les activités qu'il souhaite réaliser.	Enfants de l'Ecole Pierre Vigneau scolarisés de la PS au CM2	Fonctionne tous les jours d'école lundi, mardi, jeudi et vendredi :7h15-9h et 16h30-18h30 (goûter compris)

PAUSE MERIDIENNE	Pendant le repas, l'enfant est accompagné et encadré par l'équipe d'animation et de restauration scolaire. Avant et après le repas, des espaces d'activités et des lieux de vie dirigés par l'équipe d'animation sont proposés à l'enfant.	Enfants de l'Ecole Pierre Vigneau scolarisés de la PS au CM2	Fonctionne tous les jours d'école lundi, mardi, jeudi et vendredi :12h15 à 13h35
ECOLE MULTISPORTS (EMS)	Dispositif permettant à l'enfant de découvrir et de s'initier à différentes activités sportives.	Enfants de l'Ecole Pierre Vigneau scolarisés du CP au CM2	Jours de fonctionnement fixés chaque année scolaire. de 16h30 à 18h00
CLAS ELEMENTAIRES (Accompagnement à la scolarité)	Permet à l'enfant d'avoir une aide dans sa scolarité. Une équipe d'accompagnateurs propose pour cela un temps et un lieu où l'enfant trouve l'appui d'un adulte qui le valorise, l'aide à découvrir ses capacités tout en établissant une relation de confiance	Enfants de l'Ecole Pierre Vigneau scolarisés de la PS au CM2	Les jours de fonctionnement sont fixés à chaque année scolaire. de 16h30 à 18h00
ALSH DU MERCREDI	Lieu de détente et de loisirs au sein duquel l'enfant découvre des activités sportives, culturelles, environnementales...	Enfants de l'Ecole Pierre Vigneau scolarisés de la PS au CM2	Mercredis hors vacances scolaires, excepté jours fériés. De 9h à 17h (avec repas et goûter) avec une garderie entre 7h15-9h et 17h-18h30 <u>ou</u> de 9h à 13h (avec repas) avec une garderie entre 7h15-9h.

TEMPS D'ANIMATION EXTRASCOLAIRES 3-11 ANS			
	QU'EST-CE QUE C'EST ?	ENFANTS CONCERNES	JOURS ET HORAIRES
ALSH VACANCES SCOLAIRES	Temps de loisirs éducatifs permettant à l'enfant de découvrir des activités et de vivre en collectivité.	<u>Vacances hiver, printemps et été</u> : Enfants de 3 à 11 ans révolus scolarisés durant l'année scolaire en cours ou écoulée / <u>Vacances Automne</u> : Enfants de 3 à 11 ans révolus scolarisés <u>et</u> Enfants de moins de 3 ans scolarisés	Fonctionne toutes les vacances scolaires hormis celles de Noël, du lundi au vendredi sauf jours fériés : 9h à 17h avec une garderie entre 7h15-9h et 17h-18h30
NUITEE ETE	Mini-séjour à thème permettant à l'enfant de passer une nuit sous tente, de participer à l'installation du campement, de développer l'autonomie, et de découvrir de nouvelles activités.	Enfants de 3 à 11 ans révolus scolarisés de la PS au CM2 durant l'année scolaire écoulée	Organisé pendant les vacances d'été sur 2 jours et 1 nuit.
SEJOUR ETE	Séjour permettant à l'enfant de partir en vacances, de découvrir un nouveau site géographique, de nouvelles activités. L'enfant s'initie à la vie en collectivité et fait un pas vers l'autonomie.	Enfants de 6 à 11 ans scolarisés du CP au CM2 durant l'année scolaire écoulée	Organisé pendant les vacances scolaires d'été sur 4 jours.

2) Structures de loisirs à destination des 11-17 ans

STRUCTURE JEUNESSE « ADO' MINOS » (PERISCOLAIRE & EXTRASCOLAIRE)	
QU'EST-CE QUE C'EST ?	<p>Cette structure jeunesse est à multiples facettes. On distingue des séquences d'ouvertures en accès libre et des séquences consacrées à la réalisation d'activités, de sorties, de séjours ainsi qu'aux montages de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lieu de rencontre, d'échanges : le besoin de temps non structuré permettant la relation entre jeunes est important. Il est nécessaire de prévoir des temps, de créer des espaces pour permettre aux jeunes d'établir des contacts, de vivre des moments de convivialité. L'animateur est garant de l'existence de ces temps et espaces ainsi que de la sécurité des jeunes. • Structure de loisirs proposant en collaboration avec les jeunes des activités diverses et variées durant toute l'année et tout particulièrement durant les vacances scolaires. Les jeunes participent activement aux montages des projets et des programmes d'activités. Ils ne sont pas de simples consommateurs de loisirs mais des acteurs à part entière. • Lieu d'information : l'équipe d'animation informe le jeune, l'accompagne dans ses recherches, ses démarches. Elle peut également l'orienter vers les professionnels pouvant répondre aux attentes de ce dernier (exemple : mission locale...). <p>Par la mise en place de cet espace d'information, il s'agit d'amener sur le territoire communal nombre d'informations, de services à destination des jeunes afin que les problématiques liées à la mobilité ne soient pas un frein dans leurs démarches et projets.</p>
ENFANTS CONCERNES	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes de 11 à 17 ans révolus. • Les jeunes qui rentreront en 6ème à la rentrée scolaire de septembre peuvent fréquenter, dès les vacances d'été, la structure sur les temps libres, les activités et les sports vacances, à l'exception des séjours. • Les jeunes qui auront 11 ans dans l'année civile en cours, peuvent fréquenter la structure dans le cadre de temps spécifiques : passerelles, temps libres, sports vacances, à l'exception des activités et des séjours.
JOURS ET HORAIRES	<p>Période scolaire : mercredis et samedis : 13h30-18h30 ; vendredis : 17h-18h30. Horaires modifiables en fonction des activités et des sorties organisées (accompagnement à la scolarité, ouverture en soirée, sorties à la journée, etc.).</p> <p>Période vacances scolaires : Du lundi au vendredi : horaires définis en fonction des activités et des sorties organisées (ouverture en soirée, sorties à la journée, séjours, etc.) et mentionnées sur les programmes d'activités. Structure fermée pendant les vacances de Noël et les jours fériés.</p>
LIEU D'ACTIVITES	1, rue du stade – 33121 Carcans. Utilisation des infrastructures sportives et culturelles de la ville. Activités, sorties ou séjours possibles à l'extérieur de la commune.

Autre dispositif initié par la structure Jeunesse « Ado' Minos » : Junior Association « Top Jeunes Vacances »

Association s'adressant aux jeunes à partir de 11 ans, dont l'objectif est notamment d'organiser et de financer des séjours de vacances.

Les jeunes sont accompagnés par leurs parents sur les actions destinées à récolter des financements pour les projets.

L'équipe d'animation peut apporter un soutien.

Pour chaque séjour, les jeunes :

- recherchent la destination et les activités
- établissent le budget
- réalisent des actions pour financer une partie du séjour

3) Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

En parallèle de ses structures Enfance-Jeunesse, la municipalité a créé en 2012 un Conseil Municipal des Jeunes.

Le CMJ est un vrai lieu d'apprentissage à la citoyenneté. Les jeunes élus sont actifs, investis et force de proposition.



Qu'est-ce que le CMJ ?

C'est un lieu de rencontre, d'échange, de discussion, d'expression et de réflexion où les jeunes élus peuvent faire des propositions et mener des projets, des actions concrètes (solidarité, environnement, culture, sport ...) pour tous les habitants de la commune.

Le CMJ sert d'intermédiaire entre le Conseil Municipal des adultes et les jeunes.

Qui sont les jeunes élus ?

Des jeunes Carcanais scolarisés du CM1 à la 4^{ème}

Quelle est la mission des jeunes conseillers ?

- ils se réunissent une fois par mois pour bâtir et mettre œuvre leurs projets.
- les projets tiennent compte des moyens techniques, financiers et humains dont dispose la collectivité et ils sont soumis à la validation des élus adultes.
- les adultes référents (élus et personnels du service enfance-jeunesse) sont présents pour les soutenir et les accompagner dans leurs démarches.
- ils participent également à des sorties, des rencontres et des manifestations.

B. ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

« Les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ». *Convention internationale des droits de l'enfant, 20 novembre 1989.*

« L'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». *Loi du 11 février 2005.*

« Les accueils de loisirs et séjours de vacances doivent assurer, dans le cadre ordinaire d'accueil, celui des enfants et des jeunes en situation de handicap ». *Mémento départemental de la réglementation des A.C.M 2014, Gironde.*

Protocole d'accueil d'enfants en situation de handicap

- **Au moment de l'inscription :**
 - La famille doit avertir l'organisateur de tout problème de santé de son enfant susceptible d'influencer l'accueil de l'enfant.
 - Une rencontre est organisée par l'organisateur avec la famille, l'enfant et les différents acteurs de l'accueil.
- **Avant l'accueil de l'enfant :**
 - Rencontre avec l'enfant, la famille et éventuellement le personnel médical.
 - Prise en compte du dossier médical qui consignera les éventuelles réserves, inaptitudes ou contre-indications.
 - Prise de connaissance d'un éventuel P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé).
 - Réunion avec l'équipe d'animation : préparation et adaptation de l'accueil (vie quotidienne, activités...)
- **Pendant l'accueil :**
 - Assurer le suivi de l'enfant.
 - Définir les consignes en cas de problème.
 - Veiller au rythme de l'enfant, à son bien-être et son intégration.

Avant l'accueil d'un enfant atteint de trouble de la santé et/ou de handicap, l'organisateur s'assure que les conditions de sécurité nécessaires au bien-être et à la sécurité de l'enfant (aménagement de l'espace, absence de personnel qualifié, etc.) peuvent être réunies.

C. LES MOYENS HUMAINS

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 033-213300973-20220627-DEL22_06_27_03-DE

UN DIRECTEUR MULTI-SITE

Depuis 2014, la commune a opté pour un fonctionnement avec un **directeur « multi site »** chargé d'assurer la direction de tous ses accueils collectifs de mineurs (3-11 ans et 11-17 ans).

Cette organisation a pour objectif de :

- Disposer d'une meilleure cohérence éducative entre les structures avec un projet éducatif unique.
- Assurer une continuité entre les différents accueils et les équipes d'animation.
- Travailler sur les aspects pédagogiques avec l'ensemble de l'équipe d'animation (réunions, formations, etc.).
- Développer des actions « passerelles » permettant à l'enfant d'évoluer sereinement au sein des différentes structures.
- Favoriser le travail et la communication entre les services de la mairie (*un seul interlocuteur*).

UNE EQUIPE D'ANIMATION QUALIFIEE

Au sein de chaque structure, présence d'une **équipe d'animation permanente qualifiée, aux compétences variées et complémentaires**. Cette équipe peut être renforcée en fonction des besoins et/ou des périodes par des animateurs contractuels.

Rôle et missions de l'animateur

Il assure la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes et est attentif à leur bien-être. L'animateur est un repère et un référent, il est bienveillant avec chacun.

Il met en place des pédagogies différenciées en fonction des actions.

Favoriser la dynamique de projet et l'innovation pédagogique

La recherche de nouvelles animations, nouveaux partenariats et innovations pédagogiques doit être au centre des projets menés.

L'équipe d'animation s'attache à se remettre en question, à s'adapter au public accueilli (enfants, jeunes, parents), à mettre en place de nouvelles méthodes pédagogiques.

Chacun met ses compétences, ses savoir-faire au profit de l'équipe afin d'être dans une démarche de travail collaboratif.

Professionnalisation de l'équipe d'animation

Afin de permettre à l'équipe d'animation de se perfectionner, d'enrichir et consolider ses compétences, des formations sont mises en place.

Les besoins en formation sont identifiés avec les équipes, en fonction des projets et des thématiques mises en avant.

Réunions d'équipe

Des réunions d'équipe ont lieu régulièrement pour permettre aux animateurs de faire un point sur le fonctionnement des accueils, les projets en cours, évaluer et réaliser les bilans les actions menées...

L'équipe d'animation dispose de temps de préparation collectif pour définir ensemble les projets d'animation, créer leurs activités.

D. LES MOYENS MATERIELS

1) Locaux / Infrastructures

Pour leur fonctionnement chaque structure dispose de locaux adaptés et équipés en matériel pédagogique :

⇒ Accueil 3-11 ans : situé au 21 route de Bordeaux

⇒ Structure Jeunesse « Ado'Minos » : située au 1, rue du stade.

Les structures utilisent aussi pour leur fonctionnement les infrastructures culturelles et sportives de la ville :

- Stade de foot annexe,
- Gymnase,
- salle Enavans
- City stade,
- Skate parc
- Centre culturel de la Bugade, Bibliothèque...

Ensemble des locaux et infrastructures situé sur le bourg de Carcans. Tous sont à proximité géographique permettant des déplacements simples, rapides et sécurisés, par un réseau de pistes cyclables, facilitant les contacts entre les différents professionnels (équipe enseignante, personnel d'animation et communal)



2) Transports

La commune de Carcans est équipée de véhicules (mini-bus, bus, véhicules 5 places...) qu'elle met à disposition des structures Enfance-jeunesse pour les déplacements sur les différents lieux d'activités et séjours.

Les transports en commun sont conduits par le personnel communal.

En fonction des besoins, des véhicules supplémentaires peuvent être loués.

E. LES MOYENS FINANCIERS

Le budget primitif de la commune (fonctionnement et investissement) de l'année « n » et le budget réalisé de l'année « n-1 » sont établis tous les ans entre les mois de janvier et mars. Etablis pour une année civile, ces derniers sont dédiés spécifiquement à chaque accueil.

F. LES PARTENAIRES

Familles

- Principaux partenaires du projet éducatif.
- Il est essentiel de les informer par différents moyens (mail, SMS, affiches, guide Grandir à Carcans...) des actions menées sur les différentes structures, des modalités de fonctionnement des accueils....
- Il est aussi essentiel de rester à leur écoute, être attentif à leurs besoins, recevoir leurs avis sur les projets menés.

Education nationale (Ecole maternelle et élémentaire "Pierre Vigneau", Collège Jules Chambrelent de Hourtin, IEN, DSDEN....)

- Font partis des partenaires essentiels avec qui la commune travaille en étroite collaboration pour mener des actions éducatives cohérentes pour les enfants et les jeunes. Ce sont des acteurs de proximité.
- Travail d'échange et de partage.

Institutions (SDJES, CAF, MSA, Conseil Départemental...)

- Interlocuteurs privilégiés pour la mise en place des activités et des projets.
- Apportent un soutien technique et financier pour certains.

Parents élus au Conseil d'Ecole

- Partenaires en interface entre les parents, l'école et les structures.

CDC Médoc Atlatique

- Partenaire menant des actions complémentaires : LAEP, RPE
- Intervient dans la mise en place d'actions et de projets en tant que partenaire financier et technique
- Contribue au côté de la commune à développer des actions éducatives en direction des enfants, des jeunes et des parents....

Associations locales, partenaires privés

- Sont des partenaires sollicités pour mener à bien des actions, des projets

G. L'EVALUATION

Il est indispensable que chaque structure (accueils des 3-11 ans et Structure Jeunesse « Ado'Minos ») effectue des évaluations écrites par projet et par action afin d'en mesurer et analyser les effets.

Ces évaluations prennent en compte des indicateurs/critères quantitatifs et qualitatifs, elles visent à apprécier :

- La pertinence de l'action : les objectifs sont-ils adaptés au public, au contexte ?
- L'efficacité de l'action : les objectifs sont-ils atteints ? Dans quelle proportion ? Quelles ont été les difficultés rencontrées. Les solutions choisies étaient-elles adéquates ? Si l'action n'a pas eu l'effet escompté, à quoi est-ce dû ?
- L'efficience : les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés (humains, matériels, temporels...) ?
- L'utilité : l'action a-t-elle un impact sur les publics, sur leurs comportements individuels et sociaux, sur leurs pratiques ?....

Ces évaluations menées par l'équipe, lors notamment de réunions bilans, leur permettent :

- d'aller de l'avant et de mettre en place des actions cohérentes avec ce projet éducatif.
- de se questionner sur leurs pratiques, modes de fonctionnement...

Elles sont des supports d'aide à la décision pour les élus de la commission communale en charge de l'enfance et de la jeunesse.

CONCLUSION

Lors des différents temps de fonctionnement des structures Enfance-Jeunesse, l'équipe d'animation doit prendre en considération les différents objectifs éducatifs définis par la municipalité en tant qu'organisateur.

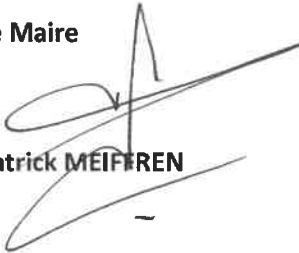
Elle doit réfléchir sur les moyens à mettre en place, faire vivre le projet éducatif au sein des structures par les projets pédagogiques et les projets d'animations.

Ce projet éducatif reflète les volontés éducatives de la municipalité sur une période donnée. Ainsi, dans l'intérêt de l'enfant ou du jeune ce projet pourra selon les besoins et les conditions, évoluer, progresser au cours des années futures.

Fait à Carcans le 27 juin 2022

Le Maire

Patrick MEIFFREN



L'Adjointe au Maire

Chargée de l'Education, l'Enfance et la Jeunesse

Corinne CHARRIER

